

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

Pouvoirs :

- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 11
○ Pour : 11
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA RÉGIE AUTONOME DE NUMÉRIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan comptable M4 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

L'ordonnateur présente aux membres du Conseil Syndical, le Compte Financier Unique qui retrace l'ensemble des écritures telle qu'elles ont été prescrites par les membres du précédent Conseil Syndical et qu'elles ont été ordonnées et exécutées.

Réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BERNARD, les membres du Conseil Syndical votent le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Il est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 pour le budget de la Régie Autonome comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	349 082,81
	Réalisé :	149 066,30
	Reste à réaliser :	69 000,00
Recettes	Prévu :	349 082,81
	Réalisé :	247 684,24
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 536 498,66
	Réalisé :	2 160 288,45
	Reste à réaliser :	23 972,25
Recettes	Prévu :	2 536 498,66
	Réalisé :	2 069 932,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	98 617,94
Fonctionnement :	-90 356,19
Résultat global :	8 261,75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, le Président s'étant retiré lors du vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Régie Autonome de Numérian.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD